

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N° 4979

présenté par

M. de Courson, M. Taupiac, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout,  
M. Castellani, M. Colombani, M. Favennec-Bécot, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin,  
M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile et  
M. Warsmann

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« agriculture »,

insérer les mots :

« , de la forêt ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement inclut la forêt dans le champ des activités concernées par l'intérêt général majeur.

En effet, la sylviculture joue un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité, du patrimoine et des paysages qu'il convient de reconnaître, au même titre que l'agriculture.